

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2024.031

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juin à dix-neuf heure quinze
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2024

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY
Jean-Paul, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, SENOTIER
Sandrine, THOMAS Corinne.

Objet:
Tarifs Mille Club

Absents avec procuration :

M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. DELESGUES
Christian.

Mme MAITREPIERRE Aline a donné procuration à MME PRON Bénédicte.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : CARRE Christian

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération 2023-078 du 5 décembre 2023 fixant les tarifs municipaux 2024 pour les salles municipales

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur les tarifs des services municipaux applicables en 2024.

Toutefois, la délibération ne prévoyait pas de tarifs pour la salle du Mille Club.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les mêmes tarifs pour la salle du Mille Club que ceux fixés pour la salle de réunion du Centre Socio-Culturel à savoir :

		salle réunion du CSC et Mille Club
	Caution	200 €
½ journée (4 h en journée)		Location
	Particuliers et sociétés extérieurs à Saint-Satur	50 €
	Particuliers et sociétés de Saint-Satur et organismes de formation	30 € (10% de remise à partir de 5 unités sur 1 mois et 20% à partir de 10 unités sur 1 mois)
1 jour		Location
	particuliers et sociétés extérieurs à Saint-Satur	100 €
	particuliers et sociétés de Saint-Satur et organismes de formation	60 € (40€ pour soirée jeunes)
	Associations de Saint-Satur et Collège F. Leca	gratuit
	Associations de la CDC Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire	Gratuit 1 jour par an
	Associations extérieures	50 €
	Associations extérieures (rifles ou loto)	pas de location
	Associations Saint-Satur (rifles ou loto)	Pas de location
	Associations 1 créneau 2h/semaine/an	200 €

Les conditions dérogatoires de gratuité applicables au Centre Socio-Culturel s'appliquent aussi au Mille Club.

Le Club de Rugby bénéficie prioritairement et à titre gratuit de la mise à disposition de cette salle conformément à la convention signée avec l'association.

Mme PRON demande si le ménage sera fait avant les occupations extérieures. M. JALBY indique que le rugby assure l'entretien de ces lieux après usage par le rugby.

Mme FOURNIER indique qu'à l'époque la salle était mise à disposition gratuitement pour les jeunes. Mme SENOTIER indique que le coût demandé est faible et responsabilise les usagers.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les tarifs municipaux 2024 pour le Mille Club tels que présentés ci-dessus.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 5 juin 2024

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. CARRE Christian



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. CARRE Christian', written in a cursive style.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 6 juin 2024

